



DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Version
24/03/2020

NOM DE L'ORGANISME DESTINATAIRE DE LA DEMANDE :	CAF 37
Adresse mail de la CAF : familles.caftours@caftours.cnafmail.fr.	
TYPE DE LA DEMANDE :	Aide exceptionnelle au(x) personnel(s) indispensable à la gestion de crise du coronavirus pour payer leurs frais de garde d'enfant(s) supplémentaires
NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR	
DATE DE NAISSANCE	
N° ALLOCATAIRE CAF TOURAINE	
EMPLOYEUR	
INSTRUCTEUR	<input type="checkbox"/> Allocataire (principalement ETI) <input type="checkbox"/> Employeur (ressources humaines / direction) <input type="checkbox"/> Travailleur social
SI L'INSTRUCTEUR EST DIFFERENT DE L'ALLOCATAIRE	
NOM ET PRENOM	
ADRESSE :	
EMPLOYEUR :	
QUALITE :	
TEL :	
MAIL :	
DATE DE L'INSTRUCTION :	

Nom-prénom de l'enfant (*) :

Date de Naissance :

Garde partagée : OUI

Types de mode de garde	Février 2020			Mars 2020			Avril 2020		
	Nombre d'heures de garde	Montant payé net	Montant Aides CAF (cmg)	Nombre d'heures de garde	Montant payé net	Aides CAF (cmg)	Nombre d'heures de garde	Montant payé net	Aides CAF (cmg)
MICRO CRECHE PAJE (1)									
ASSISTANTE MATERNELLES AGREES (2)									
GARDE A DOMICILE / BABY SITTING DECLARE (3)									
ALSH (4)									
Total									

(*) La CAF intervient pour les frais de garde des enfants de moins de 12 ans à la date 13 mars 2020 (sauf handicap et travail de nuit)

(1) Montant facturé par le gestionnaire - La CAF plafonne son aide 8 € net par heure pour les micro-crèches PAJE

(2) Montant NET à indiquer hors indemnités d'entretien et de repas. La CAF plafonne son aide 3,50 € net par heure

(3) Montant NET - La CAF plafonne son aide 8 € net par heure

(4) Hors gratuité appliquée par les gestionnaires

Feuille à dupliquer par le nombre d'enfant concerné

Précisions apportées par l'allocataire sur sa situation

MODE DE VERSEMENT à la famille

PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

- copie de la carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur pour justifier de sa qualité de public prioritaire. S'agissant des personnels assurant la gestion de crise dans les ARS, il conviendra de présenter une attestation de l'ARS.
 - copie des justificatifs mensuels des frais de garde engagés : factures du mode de garde et/ou bulletins de salaire en cas d'emploi direct
-

INSTRUCTEUR – NOM ET PRENOM	FAMILLE – NOM ET PRENOM
SIGNATURE ET TAMPON	SIGNATURE
DATE :	DATE :

RESERVÉ A LA CAF 37

Accord

Montant :

Commentaire :

Refus

Motif :

Instructeur CAF :

Date de décision :

Signature :